



Recommandations pour la protection de la santé des soignants

Constats

- Le personnel dans ses différentes composantes professionnelles constitue la principale "ressource" des établissements et structures de soins. Les professionnels de santé, quels qu'ils soient, sont très investis dans leur travail et privilégient la qualité des soins aux patients, au détriment parfois de leur propre santé.
- Les risques pour la santé au travail dans les activités de soins sont nombreux. Ils sont liés à l'exposition aux facteurs suivants: agents infectieux, produits chimiques divers (médicaments compris), allergènes, rayonnements, fortes contraintes musculosquelettiques, travail posté, violence physique, diverses formes de charge mentale et de stress psychologique.
- La prévention des risques professionnels pour les soignants est inégale selon les pays. Dans certains pays, les mesures préventives sont assez bien développées, dans d'autres elles sont pratiquement inexistantes.
- Les soignants ont souvent une connaissance limitée des risques auxquels ils sont exposés dans leur activité professionnelle, ainsi que des mesures destinées à en prévenir les effets.
- En matière de risques infectieux, c'est dans les pays où la prévalence des affections est la plus élevée que la prévention est le plus souvent déficiente.

Recommandations aux décideurs politiques, aux gestionnaires, aux professionnels de santé et aux préventeurs

- La prévention des risques professionnels doit faire partie intégrante des processus de gestion, d'administration et d'évaluation, en particulier de l'évaluation des procédures et de la qualité des soins.
- Tous les soignants doivent avoir accès à des services de santé et de sécurité au travail, quelle que soit l'établissement ou la structure où ils travaillent.
- Tous les risques pour la santé des soignants doivent faire l'objet à intervalles réguliers d'une évaluation englobant tous les facteurs physiques, chimiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux de l'environnement de travail.

- Des programmes de prévention de l'ensemble des risques professionnels, assortis des moyens spécifiques nécessaires, doivent être définis. Les soignants doivent participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces programmes.
- Tout le personnel soignant doit être informé et formé aux risques professionnels et à leur prévention, y compris dans le domaine de l'hygiène.
- Des mesures de protection collectives, incluant postes de lavage des mains et autres équipements d'hygiène individuelle, doivent être mises en œuvre. Des équipements de protection individuelle adaptés doivent être fournis au personnel.
- La prévention des risques infectieux pour le personnel doit être intégrée à la politique d'hygiène de chaque établissement ou structure de soins: la lutte contre les infections nosocomiales inclut les mesures de protection des soignants.
- La mise en œuvre de programmes de vaccination du personnel soignant est nécessaire. Le personnel doit avoir accès gratuitement à des conseils médicaux, aux vaccinations et, si nécessaire, à une prophylaxie post-exposition.
- Les programmes de prévention doivent être ré-examinés et les risques régulièrement ré-évalués pour améliorer la prévention.